

Image not found or type unknown



Dénonciation contrat exclusif / contrat simple

Par **sylvie03**, le **24/05/2016** à **19:53**

Bonsoir

Je viens de dénoncer un contrat d'exclusivité de ventes de 2 appartements. L'agent immobilier doit-il nous faire signer un nouveau mandat, simple cette fois-ci ? Et si ce n'est pas obligatoire Peux-on retirer la vente à cette agence sans problème ?

Avec mes remerciements

Cordialement

Mme Bidet